

en baisse de 42% par rapport à 1991/90 où elles avaient atteint 2 568 tonnes. Le gros de ces achats provenaient d'Australie (58%) et du Canada (38%).

Accès au marché

Le tarif est de 0% pour le porc, frais, congelé ou réfrigéré (HS code 02.03) d'origine canadienne ou australienne. Le taux qui s'applique aux pays en voie de développement est de 10%, alors que le taux normal est de 12.5%. Aucune autre taxe ne s'applique.

Débouchés commerciaux pour les produits canadiens

Pendant de nombreuses années, le Canada a exporté vers la Nouvelle-Zélande et, selon le Conseil néo-zélandais du porc, les produits canadiens auront toujours leur place si leurs prix sont intéressants. Le Canada a vu sa part du marché diminuer il y a environ deux ans lorsque l'Australie, producteur très concurrentiel, a obtenu l'autorisation de vendre du porc en Nouvelle-Zélande.

Outre les prix, le porc canadien pose quelques problèmes pratiques aux entreprises de transformation néo-zélandaises, puisque les coupes sont plus grosses que celles de Nouvelle-Zélande et d'Australie. Au Canada, le poids à l'abattage est d'environ 90 kg, contre à peu près 60 kg en Nouvelle-Zélande et en Australie.

Association sectorielle

New Zealand Pork Industry
Board
P.O. Box 4048
Wellington
Tél.: (011-64-4) 385-4229
Télec.: (011-64-4) 385-8522
M. Dave Dobson, Gérant
général

Pour un complément
d'information:

Haut-commissariat du
Canada
P.O. Box 12-049
Wellington
Tél. : (011-64-4) 473-9577
Télec. : (011-64-4) 471-2082

Consulat du Canada

P.O. Box 6186

Wellesley St. Post Office
Auckland

Tél. : (011-64-9) 309-3690

Télec. : (011-64-9) 307-3111

S'adresser à: M. Keith

MacFarlane

Conseiller commercial